

Quels sont les modes proposés? Ils sont nombreux, mais il n'y en a que peu de pratiques.

On a parlé de désaveu de la loi; nous aurions tort de laisser croire un seul instant à nos compatriotes du Manitoba qu'ils peuvent entretenir le moindre espoir de ce côté.

Quelques journaux ont suggéré que le gouvernement fédéral affectât une certaine partie du revenu des terres scolaires du Manitoba au maintien d'écoles séparées dans les centres français. Il nous est difficile de pousser l'optimisme jusqu'à songer un seul instant à la possibilité d'un arrangement de ce genre et, pour notre part, nous ne voyons qu'un seul moyen de sortir de la difficulté, et ce moyen c'est de tirer le meilleur parti possible de la situation qui est faite aux Canadiens-français par la loi telle qu'elle existe. Nous regrettons d'avoir à dire que ce serait encore le plus sage parti à prendre dans l'état de faiblesse politique et de déchéance d'influence où nous laissent nos dissensions politiques et la vénalité de nos hommes d'État.

Il y a deux choses à considérer dans les écoles communes ou les écoles mixtes en général: la question de la langue et la question de la religion qui ne sont pas du même domaine.

Prenons la question de la langue: un arrangement ne saurait être admissible que si les deux langues pouvaient être unies sur le même terrain; sinon, le mot écoles mixtes est une tromperie.

Ne pourrait-on pas mettre, dans les exercices, l'anglais et le français sur un pied égal ou proportionnel au nombre d'élèves de chaque langue?

Ce serait une satisfaction partielle au moins qui n'affecte en rien notre refus absolu d'admettre des écoles purement anglaises où nos enfants se verraient inculquer l'anglais seul pour arriver à la destruction de leur langue maternelle, mode de procéder que nous considérons comme une persécution évidente.

Par exemple, pour la question de religion, on ne peut s'entendre de la même façon. Il serait essentiel, au contraire, dans le cas de vie commune, qu'aucune des deux religions n'intervienne au cours des exercices scolaires, car les catholiques comme les protestants ont le droit d'exiger que les croyances religieuses de leurs enfants ne soient pas affectées par des doctrines adverses. Mais, enfin, n'y aurait-il pas moyen de réserver à l'éducation religieuse une place, une heure, une chambre spéciale pour chaque secte, et d'enlever à l'instituteur le soin d'intervenir, dans cette matière qui est du ressort pur du prêtre ou du pasteur et surtout du père de famille?

De cette façon une partie de l'inconvénient paraît être tournée.

Un desideratum rationnel serait donc qu'une part proportionnelle au nombre des élèves de chaque race fût faite à l'étude de chacune des deux langues légales dans la Puisseance; et d'un autre côté, que l'instituteur fût obligé de se tenir à l'écart de toutes les questions d'ordre religieux et forcé à la neutralité par un silence inviolable sur cette matière qui serait enlevée de ses mains pour revenir à ses gardiens naturels.

Ne serait-ce pas sauvegarder bien des intérêts, bien des légitimes regrets, éviter bien des conflits?

N'est-ce pas en somme la solution à laquelle nos compatriotes de Faribault et de Stillwater ont aujourd'hui recours et dont sa Sainteté Léon XIII a dit: *tolerari potest!*

— Mais alors, me répondra-t-on, c'est aussi bien de nous annexer tout de suite aux États-Unis?

J'allais le dire!

DEMOS.

## LA REACTION

# UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE

Du CÉLESTE SÉJOUR,

Périhélie de mars, 4 août 1892.

Je suis toujours Tourangeau, mais je n'habite plus Luynes.

L'espace est mon élément; ce que vous nommez le monde invisible est ma demeure, la création est mon panorama.

Je vois de haut bien des choses terrestres que les pâles humains, encore embarrassés des lourdes entraves de la chair, ne peuvent apercevoir, ou n'entrevoient qu'imparfaitement, grâce à leur myopie physique, intellectuelle et morale.

J'examine avec intérêt le va-et-vient de mes semblables, actuellement occupés à subir leur temps d'épreuve sur la petite boule sidérale où j'ai fait un stage toujours mouvementé et souvent douloureux.

Les hommes sont encore à peu près ce qu'ils étaient de mon temps. S'ils n'avaient pas l'éternité devant eux, leurs progrès me paraîtraient bien lents.

Ces progrès sont intermittents et momentanément limités à certaines régions qui subiront un temps d'arrêt à leur tour, tandis que d'autres se mettront en mouvement.

Il faut qu'il en soit ainsi, sans quoi la race humaine serait privée des épreuves qui lui sont nécessaires pour que chacun de ses membres puisse, dans l'exercice de son libre arbitre, avoir le mérite de s'orienter lui-même dans la voie difficile du perfectionnement.

Il faut cela pour que l'âme trouve dans la douleur, les contrariétés, les anomalies et les injustices, l'entraînement qui la prépare aux jouissances de la vie immatérielle.

L'intuition de cette vérité me rend beaucoup plus indulgent envers les mortels, beaucoup moins impatient de voir votre société régénérée de fond en comble, beaucoup moins soucieux de ses travers que je ne l'étais de mon vivant.

Cependant, j'observe avec attention les péripéties de la lutte quasi-éternelle entre le bien et le mal.

J'applaudis aux efforts des pionniers de la réforme.

Mes écrits d'autrefois ont contribué à déraciner quelques abus, et c'est pour moi une source de bien vive satisfaction.

De nouveaux abus se grefferont sur l'arbre de la liberté, s'attacheront aux flancs des nouvelles réformes, et ce sera une lutte de tous les instants, jusqu'à ce que, petit à petit, le caractère humain se soit suffisamment épuré pour que